



Rapport d'activités 2005

La Commission d'Information est un organe mis en place par :

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

 Betriebs-AG

*Présidence: René Longet, equiterre Partenaire pour le développement durable,
Genève*

Secrétariat: Kathrin Gschwind, OEPN, St-Ursanne

Commission d'information sur l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol

Rapport d'activités 2005

La Commission d'information sur l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (ci-après CIB) a été créée dans le contexte des accords passés entre le Canton du Jura et la bci en vue de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol. Cette dernière a été exploitée de 1961 à 1976 et renferme 114'000 t de déchets industriels.

La CIB a commencé ses travaux en avril 2001 et répond pour l'essentiel aux objectifs suivants :

- Elle permet à toutes les parties concernées d'avoir le même état d'information et sert entre elles de plate-forme d'échange.
- Elle est la seule instance réunissant sur un même pied et simultanément les collectivités publiques suisses et françaises, la bci et les ONG concernées.
- Elle ouvre à ses membres des droits à l'information - et leur donne un devoir d'informer - et intervient elle-même si elle le juge utile pour faciliter l'information du public.
- A ce titre elle dispose de son propre site Internet (www.jura.ch/ci-bonfol) sur lequel ses travaux sont documentés.
- Elle peut également émettre des souhaits et des prises de position.
- Ses membres s'engagent à soutenir l'assainissement rapide, complet et dans les règles de l'art de la décharge et à se considérer comme partenaires du projet, sans naturellement aliéner leur liberté d'action et leurs objectifs propres.

Durant l'exercice 2005, la CIB a tenu 4 séances :

- 10 mars à Delémont
- 8 juin à Pfetterhouse
- 10 novembre à Delémont
- 8 décembre à Delémont.

Son bureau s'est réuni le 11 février pour préparer la première séance annuelle, consacrée notamment au budget.

Pour souligner le caractère transfrontalier de ses préoccupations et de son action, elle a tenu, comme chaque année, au moins une séance en territoire français, en l'occurrence à la mairie de Pfetterhouse. Nous nous plaignons à souligner l'excellent accueil reçu de la part des autorités municipales.

Enfin, la CIB a accueilli un nouveau suppléant, en l'occurrence du Maire de Réchésy, en la personne de M. Jean-Pierre Pinol, conseiller municipal, et a enregistré un nouveau représentant de la DIREN Alsace, M. Baptiste Blanchard.

Le secrétariat de la CIB a continué d'être tenu par Mme Kathrin Gschwind, de l'OEPN, suppléée pour cause de maladie durant le 2^e semestre par Mme Sandrine Schmidt.

Travail d'information

En 2004, la commission avait organisé trois séances publiques à Porrentruy, Réchésy et Pfetterhouse; en 2005 elle a:

- Revisitée et amélioré son site Internet, en validant à cet égard les propositions de son bureau.
- Continué à renseigner la presse sur chacune de ses séances. Pour répondre à une demande de journalistes, le point de presse qui suivait habituellement les séances a été occasionnellement remplacé par un communiqué de presse. Il en fut ainsi pour la séance du 10 novembre.

Pour 2006, la CIB a réaffirmé sa disponibilité pour appuyer l'étape du dépôt public du projet de plan spécial cantonal par une nouvelle série de séances d'information. Cette question sera reprise en 2006.

Un projet soumis par l'ISSKA (Institut suisse de spéléologie et de karstologie sis à la Chaux-de-Fonds) de présenter une visualisation 3D du sous-sol de Bonfol en vue de vulgariser les conditions hydrogéologiques régnant dans l'environnement de la décharge n'a pas été poursuivi pour l'instant, paraissant prématuré. *La question de l'hydrologie sera également reprise en 2006.*

Contexte

L'année écoulée a été marquée par la controverse entre le Canton du Jura, autorité de surveillance, et la bci, chargée de l'assainissement, en particulier au sujet du financement de l'assainissement estimé actuellement à 280 millions de CHF. Un accord put finalement être signé le 8 décembre 2005.

Avant le règlement de cette question, il n'était pas possible pour la bci d'attribuer de mandats aux consortiums ayant répondu à son appel d'offres d'août 2004, et elle n'était donc pas en situation de répondre aux exigences que le canton formulait quant au concept d'assainissement déposé en décembre 2003. L'ensemble du planning a ainsi pris du retard, et *la CIB n'a cessé de demander qu'une issue positive à cette controverse soit trouvée.*

La réponse du Conseil fédéral suisse du 31 août à l'interpellation Rennwald au conseil national est venue opportunément rappeler le cadre légal: *«La bci en tant que responsable de l'assainissement, en assume les coûts jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise ou qu'un accord soit conclu».* Le gouvernement suisse se prononçait aussi clairement pour *«la solution d'un accord dans lequel les attentes de la bci aussi bien que celles des tiers seront prises en considération.»* Il relevait aussi que même si la bci est le *«fournisseur principal des déchets»*, *« il n'est pas possible d'évaluer sans un examen approfondi si elle doit assumer la totalité des coûts ...».*

Séance du 10 mars 2005

Lors de sa première séance, la CIB a tout d'abord traité de la question de son budget. Plusieurs de ses membres, ONG mais aussi représentants français, ont regretté la révision à la baisse de son budget, par l'obligation d'inclure désormais tous les frais administratifs qui auparavant étaient facturés à part. Selon son règlement, la CIB doit soumettre son budget à la bci qui le valide. En l'occurrence le volume annuel garanti par celle-ci reste de CHF 50'000.-.

Ce montant a été juste suffisant en 2004. Sur cette base, et en l'absence de projet concret d'information proposé à la CIB par un membre, la bci a validé un budget de CHF 50'000.- alors que la majorité de la CIB aurait voulu augmenter celui-ci, en vue d'activités d'information à venir, à CHF 80'000.-.

La CIB a aussi été informée au cours de cette séance que la bci supporte de son propre chef un certain nombre de frais engagés par le Canton, les communes de Bonfol et de Pfetterhouse. Il s'agit de quelque 90'000 CHF par an pour la gestion du dossier pour la commune de Bonfol, d'environ un dixième de cette somme pour la commune de Pfetterhouse, et de quelque 200'000.- CHF en 2003 et 500'000.- CHF en 2004 pour le canton.

Dans sa prise de position du 8 septembre 2004 sur le concept d'assainissement, le canton avait demandé 54 compléments d'étude. Rappelons que ces compléments sont classés en deux catégories, soit E1 (éléments nécessaires pour évaluer la faisabilité de certaines mesures) et E2 (éléments à traiter dans le cadre du plan spécial et du permis de construire). En mars 2005, sur les 23 compléments E1 nécessaires au projet d'assainissement, 8 étaient presque traités, 3 en cours (E2.4, E2.5, E11.1) et 12 restaient à traiter. L'établissement d'un état initial fait partie des exigences pour l'eau, le sol et l'air.

Le Chef du SAT du Canton a présenté à la CIB cette procédure. Après approbation, le dossier du plan spécial cantonal, le premier du genre, sera soumis à enquête publique par consultation durant 30 jours à la mairie de Bonfol, au SAT (Delémont) et à l'OEPN (Saint-Ursanne), voire dans les communes françaises limitrophes (à décider).

Rien n'empêche des personnes et collectivités françaises de consulter le dossier et de consigner leurs observations. Ensuite il y aura instruction des remarques recueillies et à la fin arrêté d'approbation par le Gouvernement, qui est susceptible de recours judiciaire. En droit jurassien, ce recours est ouvert aussi aux associations, alors qu'en droit fédéral il ne le serait qu'en cas d'EIE. Or, en l'état actuel des avis de droit recueillis et vu la nature du projet tel qu'il est connu, il n'y aurait pas d'EIE mais une notice d'impact, ce que plusieurs membres de la CIB regrettent.

Les membres français de la CIB ont insisté sur leur désir d'inclure à cette procédure une consultation et une information sur territoire français, selon le droit français. Il est vrai que la notion d'enquête publique n'est pas exactement la même en Suisse qu'en France.

Pour la Suisse, l'existence d'une EIE conditionne l'applicabilité de la convention *d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière* (du 25 février 1991), mais selon l'avis des membres français, cette convention pourrait néanmoins s'appliquer indépendamment de l'existence formelle d'une EIE.

La CIB a formulé le souhait d'une coordination des procédures de consultation, permettant de marquer le caractère transfrontalier de la question. Une possibilité serait la coordination temporelle : le dossier serait aussi déposé simultanément dans les mairies françaises.

Enfin, lors de cette séance, a été exposée la mise à jour du Concept de sécurité et de surveillance (CSS) du site par la bci, datant de 1995, telle que soumise à la validation de l'OEPN par la bci... Sur le plan pratique, le canton et bci procèdent au suivi de certains paramètres liés à l'eau et à l'air.

Le CSS englobe les éléments suivants :

- Surveillance de l'environnement de la décharge
- Surveillance des eaux de lixiviation
- Entretien et exploitation des installations
- Prévention des accidents
- Information et relations.

Il a pour objectif de prévenir et de déceler tout accident dommageable pour l'environnement ou des personnes. Sur la base du CCS, un rapport annuel de surveillance est rédigé. Le CSS repose sur une analyse détaillée des risques inhérents au site. Il devra être adapté pour la phase d'assainissement.

Le rapport technique annuel 2004 a été publié en août 2005. Le CSS a été validé par l'OEPN en septembre 2005, puis par la SUVA. Les deux documents sont disponibles sur le site Internet de la bci.

Séance du 8 juin

La séance de juin suivait de près diverses activités médiatiques sur fond de controverse sur le financement. Le retard pris par le projet a été particulièrement incriminé. Néanmoins, le calendrier de la bci prévoit toujours le début des travaux d'excavation, qui devraient durer 4 ans, en 2008.

Lors de cette séance, les parties réaffirmaient leur attachement à suivre la voie de la coopération plutôt que celle, également prévue par le droit fédéral, de la décision de l'autorité.

S'agissant de la coordination transfrontière des procédures de mise à l'enquête du projet¹, le canton proposera à la France de déposer les documents simultanément pour consultation du public et de prendre en compte les remarques faites, alors qu'il n'existe pas d'obligation de les considérer. Les préfetures des deux départements concernés envisagent une enquête publique sur leurs territoires. Le canton inclura de manière privilégiée les communes de Pfetterhouse et de Réchésy dans la mise au point du plan spécial; les avis recueillis en France ou provenant de France seront pris en considération au même titre que les avis émis en Suisse.

Le collectif Bonfol a présenté lors de cette séance le rapport de ses experts concernant le projet d'assainissement. Cette position avait déjà été communiquée au canton qui l'a largement prise en compte. En effet, il y a convergence entre les ONG et le canton et les 54 compléments demandés satisfont les demandes des ONG. Les ONG insistent particulièrement sur les risques d'infiltrations à travers les argiles vers les nappes profondes et sur le risque d'émissions aériennes par une halle de traitement non étanche, et par le fait que celle-ci serait implantée sur un terrain instable.

La bci relève de son côté que la décharge de Bonfol est plus ancienne que celle de Kölliken¹, et que contrairement à celle-ci, les fûts sont probablement éclatés ou détruits, et ne peuvent être récupérés tels quels; les matériaux devront être passés dans un crible et les plus grosses parties dans un shredder, les parties liquides devant être solidifiées. La bci rappelle qu'on ne connaît pas précisément la nature des substances en présence.

Elle suivra bien entendu les exigences de la SUVA et le cahier des charges des entreprises qui vont être mandatées inclut tous ces éléments. Les offres des consortiums intéressés aux travaux ont été présentées au conseil d'administration de bci en présence d'un représentant du canton, M. Bapst. Une dizaine de consortiums ont soumissionné, 4 pour le lot A (infrastructures et excavation) et 6 pour le lot B (conditionnement, transport et incinération). Tant que la controverse sur le financement n'était pas réglée, la bci a gelé l'attribution des mandats, et n'était de ce fait pas en mesure de répondre à plusieurs des demandes de compléments E1 formulées par le canton.

A ce sujet, la CIB a *exprimé son souhait que les négociations entre bci et canton permettent de débloquent le dossier et de reprendre le calendrier de la mise au point du projet*, afin que les procédures d'autorisation puissent être menées en 2006.

Séance du 10 novembre

Cette séance initialement prévue en septembre a été déplacée de 6 semaines, en raison des négociations toujours en cours entre la bci et le canton. A ce sujet, la commune de Bonfol a rappelé que les conventions successives qu'elle a signées avec la bci précisent que tous les frais liés à la présence de la DIB incombent à la bci. En conséquence, la commune de Bonfol estime ne pas avoir à participer aux frais d'assainissement de la DIB. Par ailleurs, une nouvelle convention doit être signée entre la bci et la commune en remplacement de la convention actuelle qui prendra fin en 2006.

La séance a permis à la CIB de débattre d'un des 54 compléments demandés par le canton, soit la question récurrente des piézomètres. L'ensemble des parties - ONG, canton, instances françaises - souhaitent que des piézomètres supplémentaires soient placés en vue d'établir l'état avant intervention ("état zéro"). Concentrant ses investigations sur les cailloutis du Sundgau, la bci s'y oppose, alors que le financement n'est pas la question (environ CHF 50'000.- pour la mise en place de 3 piézomètres). Toutefois, les modèles hydrogéologiques dans les cailloutis du Sundgau ont été validés.

¹Cf. notamment Guide de procédures, consultations transfrontalières des autorités et du public sur les projets ayant des incidences notables sur l'environnement dans l'espace du Rhin supérieur, élaboré par La Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, sous la présidence de M. Gagneron, sous-préfet de Saverne, juin 2004.

Concernant l'avancement du dossier, la CIB a manifesté le souhait d'être informée en détail des réponses de la bci quant aux 23 exigences complémentaires E1, et des préavis rendus, et ceci avant l'enquête publique.

La 2^e partie de la séance a été consacrée à la présentation et à la discussion de l'étude commandée par Greenpeace, rendue publique en septembre, sur la présence de dioxines dans la décharge. Une analyse approfondie de l'historique des produits fabriqués à Bâle et des procédés de production en usage, dont les résidus ont été stockés durant 15 ans à Bonfol, permet à l'auteur de l'étude, M. Martin Forter, d'étayer des soupçons de présence de dioxines, produit hautement toxique, de l'ordre de quelques centaines de grammes à plusieurs kilos, qui pourraient mettre en danger les travailleurs, la population et l'environnement.

La discussion a montré que la présence de dioxines n'est niée par personne, et que ce paramètre est pris en compte dans les cahiers de charge des entreprises en vue des adjudications. Le principal risque identifié est le transfert de particules de dioxine dans l'atmosphère lors des travaux. La bci rappelle que les travailleurs engagés sur le site ne seront pas en contact direct avec les déchets. Quant aux émissions aériennes, elles seront contrôlées en continu durant le chantier, et des mesures appropriées devront être prises en fonction de la situation.

Par rapport à certaines voix qui demandent à renoncer à assainir (par exemple, un responsable de l'environnement de la CIBA retraité, s'exprimant dans la *Basler Zeitung* du 22 octobre), la CIB est *unanime à soutenir l'assainissement*. Un suivi sanitaire de la population serait également une démarche utile, sans que cela ne doive être interprété comme un signe de dangerosité particulier. C'est l'occasion de faire avancer une démarche d'observation de l'état de santé des populations. La CIB serait *favorable à un tel suivi sanitaire*.

Les élus locaux membres de la CIB ont spécialement insisté sur le fait de pouvoir disposer d'éléments leur permettant de répondre aux questions et inquiétudes de leurs concitoyens. La CIB a précisé pour but de leur offrir un accès privilégié à l'information.

Séance du 8 décembre

La séance, tenue avec la participation de MM Schaffter, chef du DEE du Canton du Jura, et Bentz, directeur de bci, a permis de prendre acte de l'accord rendu public le matin même par les deux parties. Cet accord se matérialise par une convention dans laquelle le canton approuve le projet d'assainissement déposé en décembre 2003 sous réserve des compléments demandés. Cette convention prévoit également que dans un premier temps le Canton devra, à la demande de la bci, mener une procédure amiable en répartition des coûts entre toutes les entités potentiellement amenées à supporter des coûts.

La bci s'engage à prendre à sa charge, dans un second temps, l'intégralité des coûts qui seraient imputés aux collectivités locales jurassiennes par cette répartition des coûts, déduction faite de la contribution du fonds OTAS de la Confédération. D'autre part, l'OFEV et la commune de Bonfol seront mieux intégrées au suivi du projet par le biais de leur participation dans le cadre d'un "comité restreint". La décision d'approbation du projet rendue par l'OEPN en date du 28 novembre 2005 prévoit notamment l'établissement d'un calendrier pour le traitement des compléments E1.

La CIB s'est réjouie de ce dénouement positif des négociations qui permet maintenant de reprendre le calendrier des opérations.

Parmi les questions évoquées figure celle relative au fonctionnement et à la place institutionnelle qui sera celle du futur comité restreint prévu par la convention. Il s'agit avant tout d'une plate-forme de coordination permettant d'associer l'autorité fédérale et communale aux principales étapes du processus. Il se réunira entre 1 à 4 fois par an et n'enlève aucune prérogative ou responsabilité à un quelconque autre organe. Pour les représentants des ONG et des communes limitrophes, la CIB constitue en particulier une garantie de ne pas devoir subir une information qui serait "à deux vitesses". Cette création d'un nouvel organe a été l'occasion pour la CIB de demander à l'OEPN de lui fournir un organigramme actualisé de l'ensemble des acteurs concernés et de leurs liens institutionnels.

De leur côté, les syndicats ont annoncé leur volonté d'être associés à la définition des conditions de travail des travailleurs chargés de l'assainissement du site. Enfin, la bci a rappelé qu'elle connaissait l'ensemble des entités ayant déposé des déchets dans la décharge et que dès lors leur contribution pourra être sollicitée. Un accord particulier qui règle la collaboration et l'organisation pour la phase qui s'étend jusqu'à l'obtention du permis de construire était encore à finaliser entre le Canton et la bci.

Comptes

Le budget pour 2005 s'est élevé à CHF 50'000.—. Le compte se présente comme suit :

Commission d'information	Budget 2005 – (CHF) Selon lettre du 14.4.05 de la bci	Comptes 2005 – (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	8'000.00	9'694.48
Communication et information	8'000.00	2'950.00
Divers, imprévus	4'000.00	0.00
Accompagnement administratif	30'000.00	30'059.60
Total	50'000.00	42'704.08

René LONGET
Président

St-Ursanne, le 10 mars 2006

Annexe : Liste des membres de la Commission d'information

Résumé des demandes de la CIB

(selon art. 4 de son règlement)

La Commission :

- a) a souhaité une coordination des procédures de consultation, permettant de marquer le caractère transfrontalier de la question. Une possibilité serait la coordination temporelle : le dossier serait déposé simultanément dans les mairies françaises.
- b) a souhaité que les négociations entre bci et canton permettent de débloquer le dossier et de reprendre le calendrier de la mise au point du projet, afin que les procédures d'autorisation puissent être menées en 2006.
- c) a souhaité être informée en détail des réponses de la bci quant aux 23 exigences complémentaires E1, et des préavis rendus, et ceci avant l'enquête publique.
- d) serait favorable à un suivi sanitaire des populations de la région comme outil de connaissance supplémentaire.
- e) a réaffirmé sa disponibilité pour appuyer l'enquête publique prévue en 2006 par une nouvelle série de séances d'information.
- f) souhaite réexaminer plus spécialement les enjeux hydrogéologiques, et que l'état avant intervention ("état zéro") soit clairement et largement documenté.
- g) est unanime à soutenir l'assainissement de la décharge tel que convenu en 2000 et tel que prévu par les procédures en cours.
- h) demande à l'OEPN de lui fournir un organigramme actualisé de l'ensemble des acteurs concernés et de leurs liens institutionnels.

Annexe : Liste des membres au 10. 03. 2006**Président**

Longet René

Entités fondatrices

- **Canton du Jura** (2 voix) : **Bapst** André, **Meusy** Jean-Pierre, *suppléants* : *Fernex Jean, Schaffter François*, *consultants* : *Buser Marcos*
- **bci** (2 voix) : **Fischer** Michael, **Wagner** Anne-Frédérique, *suppléants* : *Aeby Anton, Bentz Rolf, Luttenbacher Rémi*

Institutions suisses

- **Office fédéral de l'environnement** (OFEV) (1 voix) : **Wenger** Christoph, *suppléant*: *Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol** (2 voix) : **Girardin** Pascal, **Hennet** Jean-Claude, *suppléants*: *Beuret Jean-Pierre, Mahon Yves*
- **Commune de Beurnevésin** (1 voix) : **Kaegi** Hans, *suppléant* : *André-Fridez Claude*

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté – Administration** (1 voix) : **Collin-Huet** Marie-Pierre, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN), *suppléant*: *Fauriel Olivier*, *direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN)*
- **Région Alsace – Administration** (1 voix) : **Blanchard** Baptiste, direction régionale de l'Environnement, service de l'eau et des milieux aquatiques (DIREN), *suppléant*: *Mouttet Michel*, *direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)*
- **Département du Haut-Rhin - Administration** (2 voix) : **Grebot** Benjamin, direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Michel** Amélie, direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général** (1 voix) : **Demuth** Francis, Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant*: *Walter Georges*, *directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie*
- **Préfecture du Haut-Rhin** (sans droit de vote) : **Normand** Jérôme, Sous-Préfet d'Altkirch, Chargé de coordonner l'action des services de l'Etat français
- **Territoire de Belfort - Administration** (2 voix) : **Raymond** Jean, direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Lalaurie** Eric, direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
- **Territoire de Belfort- Conseil général** (1 voix) : **Monnier** Jean, vice-président du Conseil général de Belfort, *suppléant*: *Meuley Jean-Claude*, *vice-président de la Communauté d'agglomération belfortaine*
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux SMARL** (1 voix) : **Dietmann** Daniel, *suppléant*: *Antoine Waechter*
- **Syndicat intercommunal des eaux du sud du Territoire de Belfort (SIDES)** (1 voix) : siège vacant
- **Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine** (1 voix) : siège vacant
- **Commune de Pfetterhouse** (1 voix) : **Frisch** Jean-Rodolphe, maire, *suppléant*: *Heyer Morand*, *adjoint au maire*
- **Commune de Réchésy** (1 voix) : **Ecoffey** Hubert, maire, *suppléant*: *Pinol Jean-Pierre*

Sociétés civiles

- **WWF Suisse** (1 voix): **Riat** Philippe
- **Greenpeace en Suisse** (1 voix): **Wüthrich** Matthias, *suppléant: Toluoso Clément*
- **Pro Natura Jura** (1 voix): **Egger** Jean-Pierre, *suppléante: Merguin Rossé Lucienne,*
- **Unia Le Syndicat** (1 voix): **Probst** Jean-Claude, *suppléant: Hamel Arthur*
- **Demeter Schweiz**, ex Solidago (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fusseret** Alain, conseiller régional, vice-président de la Commission, *suppléant: vacant, consultants: Walther Jean-Louis et Forter Martin*
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura** (1 voix): **Gerber** Jean-Frédéric, Directeur, *suppléant : vacant*
- **Equiterre** (1 voix) : **Chevalley** Isabelle, *suppléant : vacant*

Secrétariat de la Commission

- **OEPN**, Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

Membres du Bureau de la Commission

Longet René, *président de la Commission*

Fusseret Alain, *vice-président de la Commission*

Bapst André, *représentant du Canton (*)*

Frisch Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises*

Grebot Benjamin, *représentant des entités françaises*

Hennet Jean-Claude, *représentant de la Commune de Bonfol*

Meusy Jean-Pierre, *représentant du Canton (*)*

Wagner Anne-Frédérique, *représentante de la bci*

Wüthrich Matthias, *représentant des ONG*

(*) *En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix*